

Politique du Québec en matière de francophonie canadienne

L'avenir
en français

Cette publication a été réalisée par le Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif.

Aucune reproduction de ce document ne peut être effectuée, en tout
ou en partie, sans en mentionner la source.

Conception graphique : leBel communication

Dépôt légal – 2006
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN-13 : 978-2-550-48225-3
ISBN-10 : 2-550-48225-5

© Gouvernement du Québec, 2006



Table des matières

MOT DU PREMIER MINISTRE	V
MOT DU MINISTRE	VII
INTRODUCTION — UNE VOLONTÉ NOUVELLE	3
PREMIÈRE PARTIE — UNE VISION ENRACINÉE DANS L’HISTOIRE	5
CHAPITRE I — NOS PRINCIPES ET NOS VALEURS	7
A. L’action et l’innovation	7
B. La recherche de justice et d’équité	8
C. La promotion de la diversité et de la solidarité	8
CHAPITRE II — LA RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE DU QUÉBEC	9
A. Le Québec et la francophonie canadienne avant 1960	9
B. Le Québec et la francophonie canadienne après 1960	11
C. Les développements juridiques en matière de droits linguistiques	12
DEUXIÈME PARTIE — L’ACTION CONCERTÉE DU QUÉBEC	15
CHAPITRE I — POURSUIVRE DES COLLABORATIONS ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX AXES DE COOPÉRATION	17
A. Des collaborations durables	17
1) La culture et les communications	17
2) L’éducation	18
3) Le développement économique	19
4) La santé	19
B. De nouveaux axes de coopération	20
1) La petite enfance	20
2) La jeunesse	20
3) L’immigration	21
4) La justice	21
5) Le développement durable	21
6) Les technologies de l’information	21

CHAPITRE II — UTILISER TOUS LES LEVIERS D’ACTION AFIN DE PROMOUVOIR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE	23
A. Les partenariats et le réseautage	23
B. Les ministères et les organismes du gouvernement du Québec	24
1) Le Comité interministériel québécois sur la francophonie canadienne	24
2) Les Bureaux du Québec au Canada	24
C. Les gouvernements	25
1) La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne	25
2) Les gouvernements provinciaux et territoriaux	26
3) Le gouvernement fédéral	26
D. Les programmes de soutien financier	27
1) Le Programme d’appui à la francophonie canadienne	27
2) Le Programme de coopération interprovinciale	28
E. Une Journée de la francophonie canadienne au Québec	28
F. Le Centre de la francophonie dans les Amériques	28
CHAPITRE III — MISER SUR DES MÉCANISMES DE CONCERTATION DYNAMIQUES ET STRUCTURANTS	29
A. Le Comité jeunesse	29
B. Les comités régionaux	29
C. Le Comité pancanadien	30
D. Le Forum de la francophonie	30
CONCLUSION — UNE FRANCOPHONIE TOURNÉE VERS LE MONDE ET VERS L’AVENIR	31

Mot du premier ministre



Le Québec partage avec la francité canadienne une longue histoire. Parfois paisible, parfois houleuse, celle-ci raconte l'enracinement des francophones en terre d'Amérique, leurs luttes, leurs gains politiques, sociaux et juridiques.

Dans le contexte de la mondialisation, les appels en faveur du maintien de la diversité culturelle se font de plus en plus pressants. Cette situation démontre que la promotion de la langue française est désormais l'un des enjeux continentaux qui interpellent les gouvernements, les communautés et les citoyens.

Le gouvernement du Québec a fait le choix de moderniser et de renforcer sa politique à l'égard de la francophonie canadienne, politique qui sera dorénavant – et résolument – tournée vers l'avenir.

La nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* définit des enjeux. Elle déploie des actions concrètes, mais, surtout, elle reconnaît que la pérennité du fait français au Canada passe par la coopération étroite entre le Québec et les francophones vivant à l'extérieur de ses frontières.

La présente politique marque ainsi un tournant dans l'engagement du Québec envers la francophonie canadienne; elle est l'expression d'une volonté – celle du Québec – d'en redevenir membre à part entière. Mais elle est aussi la reconnaissance – celle de tous les francophones du Canada – qu'une communauté de destin et d'intérêts nous rassemble.

A handwritten signature in black ink, which reads "Jean Charest". The signature is fluid and cursive.

Jean Charest

Premier ministre du Québec

Mot du ministre



En mai 2004, à l'occasion de la clôture du Forum de la francophonie, j'ai annoncé que le Québec était de retour au sein de la francophonie canadienne. Ce qui semblait alors un simple énoncé trouve aujourd'hui tout son sens et son aboutissement dans un autre engagement concret et déterminant du gouvernement du Québec envers les francophones du Canada.

La nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* donne forme à la volonté du gouvernement d'appuyer fermement l'essor des communautés francophones et acadiennes du Canada. Elle se veut une réponse aux défis que pose la mondialisation à la francophonie canadienne. Elle reconnaît que la défense et la promotion du fait français au Canada passent par une véritable complicité entre la société québécoise et les

communautés francophones et acadiennes. Elle souhaite favoriser la mobilisation de tous les francophones et francophiles du pays, en particulier de la jeunesse. Elle rappelle que le fait de vivre et de penser son avenir en français n'est pas une utopie, mais bien une réalité qui ne demande qu'à s'exprimer. Enfin, la nouvelle Politique évoque le fait que le Québec entend exercer au sein de la francophonie canadienne un leadership rassembleur, juste et respectueux.

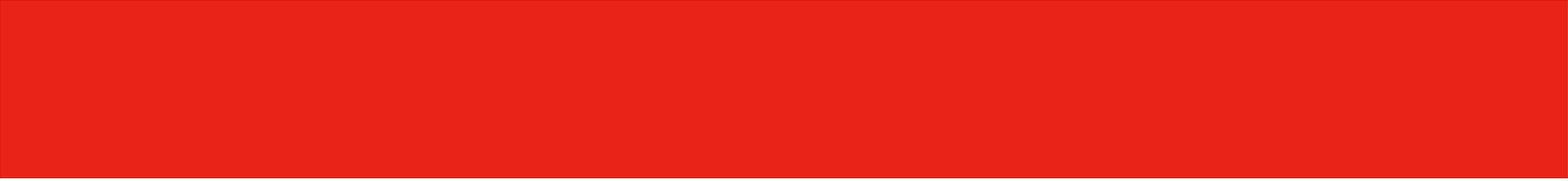
Cette politique, je le sais, était très attendue par les communautés francophones et acadiennes et par tous ceux qui jugent important de défendre et de promouvoir la langue française au Canada et en Amérique. Je suis donc particulièrement fier de pouvoir leur dire aujourd'hui que le Québec est avec eux et qu'il le sera encore davantage dans l'avenir.

Fruit d'une consultation qui aura permis aux principaux groupes constituant la francophonie canadienne de se faire entendre, la nouvelle Politique est le reflet d'une vision du Québec qui tient compte des aspirations de nos partenaires francophones du Canada.

À titre de ministre responsable de la Francophonie canadienne, j'ai la ferme conviction que la Politique est le premier jalon d'une nouvelle ère pour la francophonie canadienne et qu'elle amorce pour nous une période de solidarité et de coopération sans précédent avec les francophones de toutes les régions du Canada, partenaires avec lesquels nous souhaitons construire notre avenir... en français.

Benoît Pelletier

Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information



*Quiconque souhaite, par des actions
d'envergure, contribuer à l'avancement
de la langue française, la confirmant
ainsi dans son statut universel, trouvera
le Québec à ses côtés [...].*

*Amis francophones du Canada,
tenez-vous-le pour dit, à compter
d'aujourd'hui, le Québec est de retour.*

Benoît Pelletier

Forum de la francophonie, 2 mai 2004

Introduction

Une volonté nouvelle

Au printemps 2004, à l'occasion d'un grand forum sur la francophonie canadienne qu'il tenait à Québec, le gouvernement québécois a confirmé son retour au sein de la francophonie canadienne. Il a résolument choisi de reprendre sa place comme membre à part entière de la francophonie canadienne et entend désormais y jouer un rôle de leader et de rassembleur, rôle qu'il souhaite porteur d'un avenir... en français.

Seul État francophone en Amérique du Nord, le Québec considère qu'il a une responsabilité particulière à l'égard des francophones de partout au Canada. Assumer cette responsabilité n'est pas qu'une question de soutien financier, c'est avant tout une question d'ouverture et de volonté.

Depuis 2003, cette nouvelle volonté s'est manifestée par la participation du Québec au volet fédéral, provincial et territorial de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, une première; par la signature d'ententes de coopération intergouvernementale en matière de francophonie avec l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Yukon; par la tenue du Forum de la francophonie en mai 2004; par les nombreuses présences du ministre responsable de la francophonie canadienne dans les communautés francophones et acadiennes; et par le nouveau leadership du Québec au sein de la fédération canadienne.

En raison de cette nouvelle orientation, mais aussi parce que le gouvernement du Québec considère que le rayonnement de la langue française partout au Canada et sur le continent est un élément essentiel à la prospérité politique, économique, sociale et culturelle du Québec, l'élaboration d'une nouvelle politique s'imposait. À la fois enracinée dans l'histoire et tournée vers la modernité, la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* est donc, d'une part, l'indication que le Québec entend jouer un rôle déterminant au sein de la francophonie canadienne et, d'autre part, la reconnaissance du fait que les

Selon le recensement de 2001 de Statistique Canada, 86,7 % de la population du Québec fait usage de la langue française dans ses activités quotidiennes et 81,5 % de la population a le français comme langue maternelle. Les francophones, y incluant les francophones du Québec, constituent 22,9 % de la population canadienne, environ 2 % de la population nord-américaine et 1 % de la population des Amériques.

communautés francophones et acadiennes au premier chef, mais aussi les immigrants francophones et les francophiles, sont des interlocuteurs et des acteurs extrêmement importants pour la défense et la promotion du fait français en Amérique du Nord.

Le Québec reconnaît la charge historique des luttes passées, ainsi que l'importance des gestes quotidiens, parfois posés dans l'adversité, de ceux et celles qui veulent vivre en français au Canada et en Amérique du Nord. Cela dit, il souhaite, de concert avec ces femmes et ces hommes, préparer l'avenir en français dans la solidarité et dans l'altérité, c'est-à-dire dans le respect des communautés et de leurs riches différences. Cette politique québécoise se veut ainsi un outil supplémentaire mis à la disposition de tous les francophones qui, depuis des générations, réussissent à force d'audace, de courage et de détermination à vivre et prospérer en français dans les autres provinces et territoires du Canada.

Le vingt et unième siècle s'est ouvert sur un fond de défis importants pour le Québec et la francophonie canadienne. La mondialisation des échanges et des communications, l'explosion des nouvelles technologies, l'anglicisation de la sphère commerciale et culturelle internationale et les menaces d'acculturation exigent une réaction de la part des sociétés minoritaires comme la nôtre. Il est important d'agir, puisque notre langue est le véhicule vivant de notre mémoire, de notre culture et de notre identité.

Cela dit, le phénomène de la mondialisation ne saurait être réduit à cette dimension négative. En effet, la langue française continue d'affirmer sa vitalité sur le continent nord-américain, grâce à près de douze millions de locuteurs, dont neuf millions au Canada, et à tous ces visages qui donnent une dimension humaine et concrète au fait français. Le gouvernement du Québec est d'avis que la francité canadienne doit encore assurer la durabilité de ses acquis en sachant tirer avantage de la mondialisation et en se servant des outils économiques, politiques, culturels et technologiques que cette dernière met à sa disposition.

La nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* ajoute donc un pan complet à l'action générale du gouvernement du Québec, déterminé à se saisir de tous les moyens pour que le nouveau contexte mondial serve autant ses intérêts culturels et linguistiques que ceux de la francophonie canadienne. En ce sens, elle s'inscrit dans le grand dessein nourri depuis près de 50 ans au Québec, qui consiste à faire de la langue française une « langue de pouvoir », c'est-à-dire une langue qui est à la fois attrayante, rayonnante et capable de faire du maintien de la diversité culturelle et politique, de la promotion du commerce, du travail et de l'administration publique en français un projet sociopolitique séduisant pour tous, mais surtout pour les jeunes.

De plus, l'adoption d'une nouvelle politique se justifie par le besoin d'actualiser l'ancienne *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada*, datant de 1995, d'en accroître la portée et l'efficacité et de l'adapter aux réalités d'un monde en pleine évolution. Cette politique avait donné une première impulsion à l'émergence de partenariats entre le Québec et les milieux associatifs francophones, mais les clés d'alors ne nous permettent plus d'ouvrir les portes d'aujourd'hui.

Par ailleurs, les tribunaux supérieurs reconnaissent de plus en plus que c'est le français qui, au Canada, a besoin de protection. L'application des droits linguistiques doit dorénavant tenir compte des disparités réelles qui existent entre les minorités anglophone et francophone, modifiant ainsi les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes en permettant que s'établisse une solidarité renouvelée autour de la promotion commune du français au Canada.

En somme, la nouvelle volonté qui préside à l'adhésion pleine et entière du Québec à la francophonie canadienne, son leadership au sein de la fédération canadienne et sa responsabilité envers le fait français au Canada, la nécessaire altérité et la non moins nécessaire solidarité entre les francophones canadiens, les avantages et les dangers d'une mondialisation effervescente, ainsi que l'évolution de la conception de l'équité en matière de droits linguistiques au Canada nous invitent, voire nous obligent à reformuler nos objectifs et à repenser nos actions en matière de francophonie canadienne.

Divisée en deux parties, cette nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* expose, dans un premier temps, la vision du gouvernement du Québec, ainsi que les principes et les valeurs qui l'animent. La trame historique qui charpente cette vision y est brièvement présentée.

Dans un deuxième temps, elle énonce les nouveaux axes de coopération entre francophones, les leviers d'action utilisés, ainsi que les mécanismes de concertation nécessaires à son accomplissement.

Fait nouveau, cette nouvelle politique est complétée par un plan d'action dont l'objectif est de répondre à des demandes ou à des besoins plus immédiats et plus ponctuels exprimés par les communautés francophones et acadiennes du Canada. Ce plan d'action sera revu annuellement.

Une vision enracinée dans l'histoire

L'histoire de la francophonie canadienne est chargée de bouleversements et de réalisations extraordinaires. Elle anime tous ceux et celles qui l'ont vécue et qui la vivent toujours. Cette histoire s'est progressivement constituée de revers et de succès qui ont contribué à façonner l'imaginaire et la personnalité des francophones du Québec et d'ailleurs au pays. De manière générale, l'identité des peuples et des communautés est aussi renforcée par des valeurs et des principes reconnus par les individus qui les composent et à partir desquels ils envisagent, consciemment ou non, leur avenir ensemble.

Le gouvernement du Québec considère qu'une politique renouvelée en matière de francophonie canadienne doit d'abord s'appuyer sur une manière de voir, de concevoir et de comprendre l'avenir qui est partagée par les francophones de partout au pays. Bref, sur une vision commune qui s'enracine dans l'histoire et les valeurs qui la sous-tendent.

je
tu
il
elle
nous
vous
ils
elles

ils

Chapitre I

Nos principes et nos valeurs

La nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* découle de la volonté du Québec de participer pleinement à la francophonie canadienne. Elle s'inspire de principes établis et se fonde sur des valeurs chères aux francophones du Canada. Elle tient compte de la responsabilité particulière du Québec à l'endroit des communautés francophones et acadiennes.

La vision que le gouvernement du Québec souhaite mettre en avant s'appuie sur les deux principes suivants :

LES FRANCOPHONES DOIVENT RENFORCER LEURS LIENS. Conscients de leur force, mais vulnérables lorsque divisés, les francophones du Québec et du reste du Canada doivent consolider leurs liens et établir des partenariats solides et concrets, afin d'accroître leur présence et leur influence partout au pays.

LE QUÉBEC DOIT ÊTRE UN LEADER RASSEMBLEUR. Parce qu'il est au cœur de la francophonie canadienne, le Québec a une responsabilité particulière à l'égard des communautés francophones et acadiennes, responsabilité qui l'appelle à jouer un rôle plus actif et à exercer un leadership rassembleur auprès de ces dernières.

De ces principes se dégagent les valeurs d'action et d'innovation, de justice et d'équité, de diversité et de solidarité.

A. L'ACTION ET L'INNOVATION

À la source de l'action se trouve, entre autres, une capacité d'innover, aptitude qui est parfaitement enracinée dans l'histoire des francophones du Canada. Contre l'adversité et les pressions assimilatrices, en dépit de la fragilité des droits et des acquis qu'implique la situation minoritaire de la langue française en Amérique du Nord, la capacité d'innover de la société québécoise et des communautés francophones et acadiennes s'élève comme un rempart. Grâce à cette faculté, la francophonie a su trouver de nouvelles voies d'action, de nouveaux moyens de protection et de promotion du fait français. Bref, elle a su déverrouiller son avenir.

En s'assurant un poids politique, économique, social et culturel au Canada, le Québec des années 1960 a fait preuve de créativité. Pendant que ce mouvement « révolutionnaire tranquille » s'installe, les communautés francophones et acadiennes s'affirment et intensifient la revendication de leurs droits linguistiques. À titre d'exemple, c'est à ce même moment que Louis Joseph Robichaud fait adopter la *Loi sur les langues officielles* au Nouveau-Brunswick et qu'il met sur pied un réseau scolaire francophone, ainsi que l'Université de Moncton.



B. LA RECHERCHE DE JUSTICE ET D'ÉQUITÉ

Bien qu'il évolue dans un espace anglicisant, le Québec est parvenu à s'affirmer avec fierté, surtout en faisant du français sa langue officielle. Ce choix ne doit pas être opposé à la réalité anglophone, mais bien être présenté comme le fait d'une société qui assume son passé et veut assurer son avenir en français.

Pourtant, rien n'est encore acquis pour le fait français en Amérique du Nord. C'est pourquoi, afin de préserver et de promouvoir son identité, le Québec s'est engagé à agir en faveur de la diversité culturelle non seulement au Canada, mais ailleurs dans le monde. À cet égard, la contribution importante du Québec à l'élaboration de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ainsi que l'accord relatif à la participation du Québec à l'UNESCO, conclu en mai 2006 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, doivent être soulignés. L'instrument juridique international que constitue la Convention et le porte-voix que représente un forum comme

l'UNESCO font désormais partie des outils dont le Québec entend se servir pour faire la promotion de la diversité culturelle et de la langue française au Canada, dans les Amériques et dans le monde.

Le droit de protéger la culture dans tous ses particularismes est un enjeu de justice. Toute démocratie libérale doit promouvoir ce droit. Si cela est vrai pour le Québec, cela l'est tout autant pour les communautés francophones qui vivent à l'extérieur du Québec et qui sont, malgré leur vitalité culturelle, triplement minoritaires, soit dans leur province, au Canada et en Amérique du Nord.

C. LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Un dialogue interculturel qui privilégie véritablement la compréhension devra également s'appuyer sur les valeurs que sont la diversité et la solidarité. Il s'agit de faire du respect de la diversité et de la solidarité des outils de promotion exemplaires de la pluralité linguistique et culturelle au Canada.

Comme l'UNESCO qui insiste sur « le respect et l'appréciation de la richesse et de la diversité des cultures¹ », le Québec place cette valeur au cœur de sa vision du Canada et du monde. Avec la solidarité, le respect de la diversité dynamise son action au sein de la francophonie canadienne.

Ces valeurs rejoignent d'ailleurs tous les acteurs gouvernementaux du Canada qui sont touchés de près ou de loin par la francophonie. Elles accompagnent nécessairement toute culture qui s'épanouit dans le multilinguisme. Ces valeurs sont donc naturellement au cœur de la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*.

1. UNESCO, *Déclaration de principes sur la tolérance*, 1995.

Chapitre II

La responsabilité particulière du Québec

Le Québec est une nation au sens politique et sociologique du terme. Le philologue français Ernest Renan dirait qu'en la nation, le Québec « rejoint son âme² », qu'il trouve dans la langue qui l'exprime une part importante de son identité nationale, identité qui continue cependant de se construire et d'évoluer grâce à l'apport de sa communauté anglophone, de ses communautés d'autres horizons culturels et des Autochtones.

Cet assemblage identitaire complexe a toutefois commandé une recherche d'équilibre, que le Québec n'a atteint qu'après des décennies de débats passionnés et intenses. En aménageant le paysage linguistique du Québec, les lois 22 et 101 ont beaucoup contribué à cet équilibre. Le postulat était alors que « si le français doit survivre et s'épanouir en Amérique, il faut lui donner le maximum de chances et de protection au Québec³ ». Ces lois ont permis de corriger le statut précaire de la langue française dans l'espace public et le déséquilibre dans l'usage de l'anglais et du français au Québec. Cependant, même si parler français, vivre et travailler en français est synonyme aujourd'hui d'affirmation, d'épanouissement, d'autonomie et d'inclusion sociale, le Québec doit demeurer vigilant.

Dans ce contexte, le Québec s'est historiquement senti interpellé par la précarité de la langue française et des cultures d'expression française, ainsi que par les luttes identitaires des communautés francophones et acadiennes du Canada.

A. LE QUÉBEC ET LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AVANT 1960

Le Québec et l'Acadie constituent les *territoires souches* de la francophonie canadienne. Ils ont hérité d'une langue, d'une religion et d'une histoire communes, que la volonté des Québécoises et des Québécois, des Acadiennes et des Acadiens, de même que des autres francophones du Canada, a permis de préserver. Toutefois, comme seul État francophone d'Amérique du Nord, le Québec a joué un rôle fondamental dans la diffusion de la langue et la promotion du fait français sur le continent. Soucieux de préserver son identité – identité qui a par ailleurs été déterminante dans le choix d'un régime de type fédéral par les

provinces fondatrices du Canada en 1867 – le Québec, par ses organismes civils et religieux, a historiquement fait le choix de la solidarité avec ses compatriotes du Canada français. C'est ainsi qu'à partir du dernier quart du dix-neuvième siècle, le Québec, par l'entremise des communautés religieuses, de la Société Saint-Jean-Baptiste et d'intellectuels préoccupés par la situation du français, œuvrait déjà à la protection et à la diffusion de la langue française, que ce soit en Acadie, en Ontario, au Manitoba ou dans les autres provinces canadiennes.

La proximité géographique et le partage d'une langue et d'une religion ont évidemment facilité l'émergence de liens privilégiés entre le Québec et l'Acadie. Cette relation s'est nouée en 1880, au moment où la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a décidé de lancer un appel afin de réunir les deux communautés. « C'est dans la foulée de cet événement que sera organisée la convention nationale de Memramcook de 1881, reconnue comme le coup d'envoi de ce que l'on a appelé la Renaissance acadienne⁴. » Au pays d'Évangéline, le refus d'être déraciné et le sentiment d'appartenir à une communauté vivace mais fragile ont conduit à la création de la Société Nationale l'Assomption. Ancêtre de la Société Nationale de l'Acadie, celle-ci a tenu, de 1881 à 1955, onze congrès où les questions d'éducation, d'agriculture et de la presse écrite en langue française, entre autres, ont été débattues.

- Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une nation? », in Michel Sarra-Bournet (dir.), *Les nationalismes au Québec du XIX^e au XX^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 360.
- Guy Dumas, « L'influence de l'aménagement linguistique québécois outre-frontières », *Revue d'aménagement linguistique*, automne 2002, p. 242.
- Gérard Beaulieu et Fernand Harvey (dir.), *Les relations entre le Québec et l'Acadie : de la tradition à la modernité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 11.



De l'exil à l'implantation, de l'isolement au regroupement, du silence à la prise de parole, la route parcourue par les communautés acadiennes montre que la langue française est loin d'être une erreur de parcours historique. Depuis 1977, la collectivité acadienne bénéficie d'une reconnaissance au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie et continue de s'affirmer contre vents et marées. Sa vitalité s'est d'ailleurs à nouveau manifestée lors du Congrès mondial acadien de 1994, de 1999 et de 2004, et elle continuera de le faire en 2009.

L'implantation de communautés francophones dans la région des Grands Lacs, qui deviendra plus tard l'**Ontario**, de même que l'exploration du territoire nord-américain constituent d'autres moments forts de l'évolution de la francité d'Amérique. Depuis près de 350 ans, les francophones originaires de la Nouvelle-France, directement ou par descendance, ont largement façonné ces territoires. Du dix-septième au dix-neuvième siècle, ils ont exploré et développé la région des Grands Lacs, puis les contrées occidentales et septentrionales du Canada et des États-Unis. Ce vaste mouvement, faut-il le rappeler, est à l'origine de la création des Territoires du Nord-Ouest et des provinces de l'Ouest.

À la suite de ces expéditions et à partir du dix-huitième siècle, de nombreux arrivants anglophones, des loyalistes notamment, sont venus s'ajouter aux habitants de langue française. Le Haut Canada était dès lors en voie de création — l'*Acte constitutionnel de 1791* créera le Haut et le Bas Canada —, tandis que la vie communautaire et paroissiale des Franco-Ontariens continuait de se développer. Dispersées sur un vaste territoire, mais principalement regroupées dans le nord de l'Ontario, à la frontière de l'Outaouais, dans la péninsule du Niagara et dans la région métropolitaine de Toronto, ces communautés très dynamiques comptent un demi-million de francophones. Elles représentent aujourd'hui la moitié des francophones canadiens vivant à l'extérieur du Québec et la plus forte présence démographique francophone au Canada, après le Québec. À force d'entêtement, ces communautés ont évité l'assimilation et ont contribué à modifier le sens de l'équité linguistique en Ontario et ailleurs au Canada.

Plus à l'**Ouest**, les explorateurs et les populations francophones ont aussi laissé leur trace. La toponymie conserve d'ailleurs en mémoire le nom de certains d'entre eux. Au dix-huitième siècle, les La Vérendrye ont poussé les frontières commerciales jusqu'aux lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis. Par ailleurs, les guides francophones qui ont accompagné les grands explorateurs et négociants de fourrures ont contribué à propager la langue française dans l'Ouest et dans le Nord canadien.

Adossé à cette présence francophone, un mouvement migratoire complexe, où convergent des anglophones d'Amérique du Nord et des Européens, tels les Ukrainiens, vient donner une forme relativement achevée à l'Ouest canadien. À ces diverses populations, il faut ajouter les Métis qui, sous l'impulsion de Louis Riel, occupent encore aujourd'hui une place prépondérante dans la communauté francophone de l'Ouest canadien et dans l'imaginaire des francophones en général. L'affaire Riel représente sans doute l'archétype de la lutte identitaire au pays; les premières communautés francophones de l'Ouest, celles qui ont dû abandonner l'enseignement en français au profit d'une éducation unilingue anglophone, le savent très bien.

À titre de pionniers du **Nord** canadien, les francophones des territoires ont connu à peu près les mêmes difficultés, la même absence d'infrastructures scolaires et de services correspondant à leurs besoins linguistiques. Dispersées dans d'immenses territoires, physiquement et parfois culturellement hostiles, les communautés francophones des territoires du Nord canadien ont fait preuve d'une grande détermination pour affirmer leur présence et leur différence culturelle.

B. LE QUÉBEC ET LA FRANCOPHONIE CANADIENNE APRÈS 1960

À partir des années 1960, la stratégie de défense et de promotion du fait français prend un virage. Parmi les faits marquants de cette période, mentionnons les États généraux du Canada français tenus à Montréal en novembre 1967. À propos de cet événement, certains ont pu parler d'un clivage idéologique entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes⁵. Or, cette interprétation ne rend pas parfaitement compte de la situation. La distanciation de la société québécoise à l'égard du Canada français et les changements ouvrant la voie à la transformation de l'identité québécoise et de l'État du Québec doivent également être compris à l'aune des mutations internes de la société québécoise.

Si les États généraux contribuent à façonner au Québec une vision plus autonomiste et institutionnalisée du fait français, les changements qui s'opèrent à la fin des années 1960 – le déclin relatif de l'Église catholique, le déploiement de l'État-providence et la montée du mouvement indépendantiste, entre autres – ajoutent, en effet, une tout autre dimension sociopolitique à l'incompréhension réciproque qui est en voie d'éroder, pour bien des années, les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

Cela dit, il ne faudrait pas non plus négliger la redéfinition identitaire du Canada qui s'amorce au cours des années 1960 et 1970, dans la foulée de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, mieux connue sous les noms de ses coprésidents, André Laurendeau et A. Davidson Dunton. Après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969, cette redéfinition est venue refréner l'élan prometteur, l'esprit et l'héritage de cette commission en rejetant la notion de biculturalisme au profit de celle de multiculturalisme.

Quoi qu'il en soit, deux familles d'une même souche prennent peu à peu leurs distances l'une par rapport à l'autre. D'un côté, il y a la nation québécoise, qui fait du français sa langue officielle, et, de l'autre, des communautés francophones et le peuple acadien, qui s'affirment dans un contexte de minorité linguistique. L'une et l'autre en viennent souvent à s'opposer, voire à envisager des avenir séparés, et ce, malgré la mise en place, dans les années 1960, du tout premier programme d'aide et d'assistance par le ministère québécois des Affaires culturelles visant à favoriser le rayonnement de la culture française en dehors des frontières du Québec.

5. Voir notamment à ce sujet Joseph-Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada. État des lieux*, Moncton, Éditions Acadie, 1999.

Dans les années 1980, les débats constitutionnels contribuent à élargir le fossé entre les francophones du Québec et les communautés francophones en favorisant une interprétation territoriale des droits linguistiques au Canada qui aura pour conséquence de mettre en opposition, parfois même devant les tribunaux, le Québec et les communautés francophones et acadiennes. Comme par nécessité, ce désaccord force ces dernières à repenser leurs actions sans le Québec, à consolider leurs mouvements associatifs et à affirmer de plus en plus leurs droits dans le cadre législatif canadien.

Par contre, aux lendemains du Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en septembre 1987, on assiste, au Québec, à une prise de conscience de plus en plus marquée à l'égard de la francophonie canadienne et à un désir de rétablir les liens entre les communautés francophones et le Québec.

En 1993, dans un document intitulé *La francophonie canadienne : un espace à reconnaître*, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) lance un appel à la consolidation des échanges entre les communautés francophones et les Québécois dans un esprit de partenariat. Cette invitation à la solidarité trouve une oreille attentive à Québec.

En effet, en 1995, pour rendre compte de la volonté partagée du Québec et des communautés, la *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada* annonce un changement dans les rapports entre la société québécoise et les communautés francophones et acadiennes. La francité canadienne est alors invitée à « redynamiser » ses liens, à dialoguer, à développer la solidarité et la concertation. C'est dans cette perspective que les membres des diverses communautés francophones se réunissent lors des forums triennaux de concertation en 1997 et en 2000, à l'occasion de forums thématiques sur la santé et sur l'éducation, tenus respectivement en mai 2002 et en novembre 2003, et lors du Forum de la francophonie de mai 2004.

C. LES DÉVELOPPEMENTS JURIDIQUES EN MATIÈRE DE DROITS LINGUISTIQUES

En 1982, certains droits ont été inscrits dans la Constitution canadienne en suivant une approche symétrique de la protection des droits linguistiques au Canada. En favorisant cette approche, la *Loi constitutionnelle de 1982* plaçait trop souvent sur le même pied les besoins linguistiques des anglophones minoritaires du Québec et ceux des francophones minoritaires des autres provinces et territoires canadiens, sans tenir compte de la réalité sociologique propre au Canada.

Dans la foulée de cette modification constitutionnelle, les francophones vivant à l'extérieur du Québec sont parvenus, par des recours judiciaires, à mieux faire reconnaître leurs droits linguistiques en ce qui a trait, par exemple, à l'instruction en français, à la gestion de leurs institutions scolaires et de leurs établissements de santé, à la protection de leurs droits judiciaires ou à la publication de règlements municipaux bilingues.

Toutefois, la conceptualisation symétrique des droits linguistiques consacrée dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, d'une part, et la nécessité de protéger le français au Québec, d'autre part, ont parfois conduit le gouvernement du Québec et les communautés francophones et acadiennes à défendre des positions juridiques divergentes. Prisonniers d'un cadre inadéquat où les droits des minorités linguistiques sont appréhendés dans une perspective strictement territoriale sans qu'il soit tenu compte de la situation réelle de la langue minoritaire à l'échelle canadienne, en l'occurrence le français, le Québec et les communautés francophones et acadiennes ont ainsi été placés en porte-à-faux, le gain de l'un pouvant causer un recul pour les autres.

Les quinze dernières années ont cependant été marquées par une évolution de l'interprétation de l'égalité en matière de droits linguistiques. Prenant acte de la réalité continentale nord-américaine, cette interprétation s'est révélée favorable à une prise en considération de la situation particulière du Québec par rapport aux autres provinces et territoires canadiens. De plus en plus sensibles à une approche asymétrique en matière de droits linguistiques, les tribunaux ont régulièrement considéré dans leur analyse le contexte sociolinguistique et historique propre aux francophones du Québec et des autres provinces et territoires du Canada.

Dans sa jurisprudence récente, la Cour suprême du Canada a traité de la nature collective des droits linguistiques, de la vocation « réparatrice » de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité, et de l'« égalité réelle » dont les francophones doivent bénéficier en fonction de leurs besoins et de leur situation particulière. Elle confirmait que des moyens différents pouvaient être nécessaires pour atteindre une véritable équité linguistique au Canada⁶.

C'est la francophonie comme entité au Canada qui voit sa situation renforcée par cette ouverture juridique au pluralisme et à une forme d'asymétrie en matière linguistique. En favorisant l'épanouissement du français au Canada, cette importante évolution ouvre la voie à une solidarité renouvelée entre tous les francophones du pays. Ainsi, les principes et les valeurs qui sont le fondement de la Politique prennent tout leur sens.

6. Voir notamment les affaires *Mahé c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S. 342, *Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince-Édouard*, [2000] 1 R.C.S. 3, *Solski (Tuteur de) c. Québec (Procureur général)*, [2005] 1 R.C.S. 201 ainsi que *Charlebois c. Saint John (Ville)*, [2005] 3 R.C.S. 563.

L'action concertée du Québec

La *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* exprime la volonté d'un rapprochement et d'une pleine participation du Québec à la francophonie canadienne. Le Québec a choisi de donner une portée nouvelle à ses interventions afin de mieux positionner le français au Canada et dans les Amériques. Sur la base des collaborations déjà établies et de la volonté du gouvernement du Québec de multiplier les axes de coopération, de nombreuses actions concrètes sont donc envisagées.

DEUXIÈME PARTIE

je
tu
il
elle
nous
vous
ils
elles

Chapitre I

Poursuivre des collaborations et développer de nouveaux axes de coopération

La participation du Québec à la francophonie canadienne se conjugue dorénavant avec une intention affirmée de renforcer la coopération avec les autres provinces et les territoires, et de jouer pleinement le rôle qui lui revient dans la vie fédérative au Canada. Les actions et les mesures concrètes mises en avant par la Politique s'inscrivent dans cette perspective : elles ont pour but de consolider les collaborations existantes et de développer de nouveaux axes de coopération.

Treize organismes provinciaux et territoriaux ainsi que sept regroupements artistiques en arts littéraires, en arts médiatiques, en arts visuels, en chanson-musique et en théâtre rassemblent plus de 200 organismes artistiques et culturels de la francophonie canadienne œuvrant d'un océan à l'autre et voués au développement des cultures d'expression française dans leur région.

A. DES COLLABORATIONS DURABLES

Les secteurs clés que sont la culture et les communications, l'éducation, le développement économique et la santé vont continuer de faire l'objet d'interventions prioritaires. En effet, il est nécessaire d'accroître la vitalité de ces secteurs d'activité pour assurer l'avenir du fait français au Canada. Le Québec entend donc continuer à s'associer à des projets qui favoriseront l'utilisation du français dans ces domaines. Au cours des dernières années, des efforts manifestes ont été consentis afin d'intensifier le réseautage entre les organismes québécois et les communautés francophones et acadiennes, mais ils demeurent encore trop timides.

1) La culture et les communications

Le domaine de la culture et des communications offre aux Québécois diverses possibilités d'entrer en interaction avec les francophones du reste du Canada. Au cours des dix dernières années, le Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés a consacré près des deux tiers de son budget au secteur de la culture. À titre d'exemple, *Coup de cœur francophone*, un événement qui permet à des artistes de la francophonie

Actuellement, il existe une trentaine de radios communautaires francophones et acadiennes. On trouve aussi une trentaine d'hebdomadaires et de bimensuels francophones publiés à l'extérieur du Québec.

de se produire dans de nombreuses villes canadiennes, constitue un modèle de pratiques porteuses de bénéfices tangibles, en particulier par une meilleure diffusion des réalisations et des manifestations culturelles des francophones du Canada.

Une quinzaine de maisons d'édition et une vingtaine de librairies de langue française animent la vie littéraire à l'extérieur du Québec. Ce secteur regroupe plus de 500 auteurs, qui publient annuellement environ 150 titres en français.

Sur le plan culturel, le prix ZOF, créé en mai 2002 à l'initiative de la Fédération culturelle canadienne-française et du gouvernement du Québec, récompense annuellement un partenariat structurant entre un organisme du Québec et un organisme du Canada français. Le prix Acadie-Québec, décerné pour la première fois en juin 2006 par la Commission permanente de concertation Acadie-Québec, vient souligner le rapprochement de la nation québécoise et du peuple acadien.

Sur le plan littéraire, le prix Émile-Ollivier, créé en 2004 par le Conseil supérieur de la langue française, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), vient récompenser une œuvre publiée en français par une maison d'édition canadienne de l'extérieur du Québec.

On compte aujourd'hui quatorze compagnies de théâtre franco-canadiennes. Elles animent au total neuf foyers d'activité théâtrale situés à Caraquet, Moncton, Ottawa, Sudbury, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.

Afin de mieux faire connaître la littérature et les auteurs francophones du Canada et d'améliorer la disponibilité de leurs œuvres au Québec, le

gouvernement souhaite encourager la mise en valeur, sur son territoire, des auteurs et des maisons d'édition francophones de l'extérieur du Québec, par exemple, à l'occasion des

salons du livre qui se tiennent dans les principales villes du Québec ou encore lors des Journées de la culture et des journées thématiques consacrées au livre.

Le théâtre est un autre véhicule indispensable de la langue et de la culture. Le Québec entend donc encourager les collaborations entre les dramaturges et les comédiens du Québec et ceux de la francophonie canadienne.

Le domaine des communications est un maillon essentiel pour la vitalité des communautés. La mondialisation des échanges et l'explosion des nouvelles technologies de l'information ont souvent pour conséquence de privilégier l'anglais comme véhicule linguistique. Cette situation

s'ajoute aux enjeux démolinguistiques liés à l'avenir du français au Canada. Pour faire face à ces nouveaux défis, le gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Alliance des radios communautaires du Canada, continuera à soutenir financièrement l'offre de formation aux radios communautaires francophones et acadiennes. Quant à la presse écrite de langue française dans les autres provinces et territoires, le Québec renouvellera sa contribution à l'organisation de cours de perfectionnement à l'intention des journalistes et des agents de publicité du réseau de l'Association de la presse francophone.

Enfin, le Québec souhaite promouvoir l'essor d'instruments linguistiques performants en matière de terminologie et de néologie dans des secteurs de pointe, tout en favorisant l'élaboration d'indicateurs de suivi de la situation linguistique ainsi que la description des variétés locales du français en usage au Canada.

2) L'éducation

En matière d'éducation, de grands axes de renforcement et de collaboration se sont dégagés du Forum sur l'éducation tenu en novembre 2003, à savoir la protection de la culture identitaire, l'accès à la culture générale d'expression française et la diffusion de la littérature scientifique en français. Ces grands axes rejoignent les priorités des différentes communautés, respectent les responsabilités des gouvernements provinciaux et territoriaux et s'inscrivent à l'intérieur de champs d'action prometteurs pour le progrès de l'enseignement en français au Canada. Le savoir-faire développé par les uns dans le domaine stratégique qu'est l'éducation doit le plus possible faire l'objet d'un partage avec les autres, et ce, à grande échelle.

Les francophones administrent 31 conseils scolaires et leurs enfants ont maintenant accès à de l'enseignement en français dans l'ensemble des provinces et des territoires canadiens. Au Canada, 144 000 élèves fréquentent plus de 600 écoles francophones. Au niveau postsecondaire, 25 établissements d'enseignement francophone accueillent plus de 21 000 étudiants, dont 1 000 viennent de l'étranger et 2 600 de programmes d'immersion en langue française.

L'Association canadienne d'éducation de langue française, qui travaille depuis 1947 dans les écoles, avec les familles et les communautés à construire l'identité francophone des jeunes, est un outil incontournable à cet égard, au même titre que la Fédération des conseils scolaires francophones. De même, le réseau d'institutions à très forte majorité francophone dont dispose le Québec peut apporter son soutien à la réalisation des projets des communautés francophones, principalement en ce qui concerne la formation professionnelle et technique et la conception d'outils pédagogiques en français adaptés à leur réalité socioculturelle, une meilleure accessibilité aux divers programmes grâce à la formation à distance, les échanges d'étudiants québécois et franco-canadiens, ainsi que le perfectionnement du personnel enseignant. En outre, le Québec souhaite encourager activement la recherche de pointe sur la francophonie en offrant de nouvelles bourses d'études et en consolidant les réseaux de chercheurs.

3) Le développement économique

Dans le secteur économique, certaines actions pourront favoriser des investissements, permettre le transfert de connaissances et constituer la porte d'entrée de nouveaux marchés pour les entrepreneurs francophones du Canada. L'espace économique à l'intérieur duquel peut se manifester la solidarité entre les partenaires francophones du Québec et les communautés s'ouvre sur de vastes horizons. Jusqu'ici, le milieu municipal, les secteurs de l'entrepreneuriat, de la production, du commerce et de la coopération ont suscité des collaborations et des partenariats fort intéressants qui permettent d'enrichir la réalité francophone et de faire rayonner le français, au quotidien, dans la sphère économique.

L'ouverture des marchés rend les frontières plus perméables et favorise les communautés polyvalentes, capables de s'adapter rapidement. Dans cette nouvelle dynamique, la mise en réseau des intervenants économiques francophones offre un potentiel intéressant, en particulier dans les secteurs où la langue française fait la différence, comme ceux du tourisme, de la culture et des services publics. Le premier Rendez-vous Acadie-Québec, tenu en juin 2005 à Edmundston, et dont la deuxième édition aura lieu à Rivière-du-Loup en juin 2007, est un exemple éloquent de la mise en réseau telle que le Québec souhaite la promouvoir; elle pourrait même s'étendre à l'Ontario et à l'ensemble canadien.

4) La santé

Au cours des dernières années, les communautés francophones et acadiennes se sont montrées de plus en plus préoccupées par la nécessité d'améliorer l'offre de services de santé en français. Pour les aider, le Québec a, en 2004, offert à la Société Santé en français les services d'un fonctionnaire du ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette initiative, menée en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, sera renouvelée pour une période de trois ans débutant en 2007. Cette personne participera à l'élaboration d'un plan d'implantation de services de santé en français dans les communautés francophones. Ce plan donnera lieu à des partenariats où l'expertise québécoise sera mise à profit.

Au chapitre de la formation, mentionnons le partenariat entre l'Université de Sherbrooke et l'Université de Moncton qui permet, entre autres, à des étudiants néo-brunswickois inscrits au programme de doctorat en médecine de recevoir l'ensemble de leur formation en français, dans leur province. Par ailleurs, le Consortium national de formation en santé offre des programmes de formation en français dans différentes disciplines de la santé qui feront aussi l'objet de partenariats.

B. DE NOUVEAUX AXES DE COOPÉRATION

Cela dit, la vie en français ne s'arrête pas là. Elle comporte bien d'autres aspects que ne recouvrent pas ces grands domaines. C'est pourquoi, tout en continuant de mettre l'accent sur l'éducation, la culture, l'économie et la santé, comme il le fait

Chaque province et territoire possède maintenant, grâce à la collaboration du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, un plan d'action en matière de petite enfance qui reprend le modèle québécois. Quatre centres de la petite enfance et de la famille sont actuellement en opération et une cinquantaine sont en voie de réalisation.

depuis plus d'une décennie, le Québec souhaite élargir le champ d'application de sa politique, de manière à permettre le déploiement de projets dans des secteurs également vitaux pour l'avenir de la francophonie canadienne.

Ainsi, des actions favorisant le rayonnement du français dans des domaines tels que la petite enfance, la jeunesse, l'immigration, la justice, le développement durable et les technologies de l'information seront soutenues, à condition qu'elles s'inscrivent dans les orientations préalablement définies par les mécanismes de concertation prévus et décrits au chapitre III de la deuxième partie.

1) La petite enfance

L'impulsion donnée par la Politique est amplement justifiée, en particulier dans un domaine où la collaboration entre le Québec et les communautés francophones est déjà bien engagée : celui de la petite enfance. On le sait, cette période de la vie est déterminante pour l'apprentissage d'une langue et le façonnement de l'identité. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a appuyé les demandes de la Commission nationale des parents francophones visant à tirer profit de l'expertise québécoise dans ce domaine. Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine est étroitement associé à la mise en place de centres de la petite enfance dans les communautés francophones et acadiennes. Naturellement, le gouvernement du Québec continuera à faire valoir et à partager son expertise dans ce domaine.

2) La jeunesse

Il nous faut, en outre, prendre acte du rôle essentiel que les jeunes seront appelés à jouer dans la consolidation future du statut du français partout au Canada. En effet, au cours de la dernière décennie, on a constaté que la participation des jeunes aux projets soutenus dans le cadre des programmes destinés à la francophonie a généralement produit des retombées plus positives et plus durables. En conséquence, il est indispensable que les jeunes puissent occuper une place importante au cœur de notre action et qu'ils soient parties prenantes à la mise en œuvre de la Politique.

La Fédération de la jeunesse canadienne-française compte douze associations qui regroupent 110 550 jeunes dans chacune des provinces et territoires.

À cet égard, des organismes sont fermement engagés telles la Fédération de la jeunesse canadienne-française et ses associations membres. Cette relève essentielle doit d'ailleurs être encouragée à participer davantage aux différents mécanismes de concertation. Ce tournant crucial s'impose, puisque les jeunes ne vivent déjà plus tout à fait au rythme des communautés dans lesquelles ils sont nés et où ils ont grandi. Bien qu'ils restent conscients de leurs racines, le monde est désormais leur univers et le Québec aimerait les aider à s'y inscrire... en français.

3) L'immigration

Les communautés francophones et acadiennes reconnaissent de plus en plus l'apport irremplaçable des nouveaux arrivants francophones et francophiles au maintien du fait français au Canada. Elles auront donc à trouver des moyens pour aider ces nouveaux arrivants à s'intégrer plus facilement dans leur communauté d'accueil. Les régions québécoises se trouvent également interpellées par cette question, dans la mesure où elles aussi ont du mal à attirer et à retenir les immigrants; dans ces conditions, des voies de collaboration prometteuses se dessinent pour le Québec et les communautés francophones.

4) La justice

Le domaine de la justice n'a encore donné lieu qu'à peu d'interventions. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec souhaite que l'offre de services juridiques en français au sein des autres provinces et territoires canadiens soit élargie. Il en fera l'un de ses objectifs dans ses relations avec ses partenaires fédératifs.

Les échanges d'expertise portant sur la common law et le droit civil québécois, ainsi que la sensibilisation des jeunes aux questions juridiques qui les concernent, ne sont que quelques exemples des nombreuses possibilités d'action dans ce secteur.

5) Le développement durable

En matière de développement durable, le Québec verse une contribution financière au Réseau québécois des Villes et Villages en santé et au Mouvement acadien des communautés en santé du Nouveau-Brunswick, en vue d'organiser, en 2007, une conférence Acadie-Québec sur les communautés en santé et le développement durable. Le développement durable étant une priorité du gouvernement du Québec, ce dernier souhaite poursuivre sur cette lancée afin que l'échange d'expertise en cette matière devienne un réflexe tant chez les intervenants québécois que dans les communautés.

6) Les technologies de l'information

Enfin, compte tenu de la dispersion géographique des communautés francophones et de la place qui doit être faite aux jeunes, le gouvernement du Québec entend intensifier les échanges dans le domaine des technologies de l'information. La mise sur pied d'un portail Internet par le futur Centre de la francophonie dans les Amériques sera une importante vitrine à cet égard; il sera constitué d'un ensemble d'outils de communication interactifs offerts aux francophones et aux francophiles.

Chapitre II

Utiliser tous les leviers d'action afin de promouvoir la francophonie canadienne

Le maintien et le développement de nouveaux axes de collaboration nécessitent l'utilisation optimale de nombreux leviers d'action. Si les partenariats et le réseautage sont les outils essentiels d'une collaboration étroite et active, la contribution des ministères sectoriels québécois et des Bureaux du Québec au Canada, les ententes bilatérales de coopération avec les gouvernements, les programmes de soutien financier, la Journée de la francophonie canadienne au Québec et le Centre de la francophonie dans les Amériques sont autant de leviers qui contribueront à rendre plus concrète et plus efficace l'action du Québec et qui confirmeront sa participation pleine et entière à la francophonie canadienne.

A. LES PARTENARIATS ET LE RÉSEAUTAGE

Par sa nouvelle politique, le Québec a décidé de revoir ses critères concernant les initiatives qu'il appuiera, afin de mettre davantage l'accent sur le partenariat et le réseautage entre les francophones.

Au cours des dernières années, force est de constater qu'en matière de francophonie, les projets soutenus par deux ou plusieurs partenaires ont eu des résultats plus durables et plus structurants que les projets menés en solo. Le partenariat est une association fondée sur le partage de ressources et de responsabilités; il permet donc la réalisation de projets communs qui sont le fruit d'un véritable dialogue et d'un réel esprit de réciprocité. Ainsi, le gouvernement du Québec souhaite encourager les initiatives développées grâce aux partenariats et au réseautage.

Par contre, on a noté que la prise de contact initiale avec des partenaires québécois a souvent été laborieuse pour les francophones des communautés, en particulier lorsqu'il s'agissait de mettre en route de nouvelles démarches conjointes. Plus récemment toutefois, un certain nombre de projets ont donné des résultats encourageants. Pensons, par exemple, à la Tournée des régions qui se déroule depuis deux ans au Québec et en Alberta et qui est appelée à s'étendre ailleurs au Canada. Organisé de concert avec la FCFA, cet événement vise à susciter des collaborations, en particulier dans les domaines de la jeunesse, de l'économie et de l'immigration.

La mise en réseau et l'accroissement des partenariats entre les composantes de la francophonie canadienne feront émerger une francophonie plus visible, plus unie et plus dynamique. Afin de favoriser cette proximité et cette synergie, les liens de coopération entre le Québec et les diverses communautés francophones et acadiennes seront renforcés et la collaboration continue des principaux réseaux de la francophonie canadienne sera fortement encouragée. Le gouvernement du Québec s'assurera que la société civile québécoise soit davantage informée des possibilités qu'offre la Politique quant à l'enrichissement de réseaux et de partenariats entre les francophones du Canada.

De telles actions constituent des exemples probants de l'approche résolument structurante qui sera privilégiée à l'avenir. Elles seront de nature à assurer une meilleure compréhension des réalités propres à chacune des composantes de la francophonie canadienne et permettront de donner une plus grande longévité aux résultats obtenus.



B. LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les connaissances et les pratiques propres à la fonction publique québécoise constituent une source d'expertise importante qui n'a pas été suffisamment exploitée jusqu'ici. La participation pleine et entière du Québec à la francophonie canadienne implique justement que cette expertise soit mise à contribution. Pour donner suite aux nombreuses démarches qu'elles ont entreprises afin d'assurer la pérennité du français, les communautés francophones pourront désormais compter sur un appui concerté des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Le nouveau Comité interministériel sur la francophonie canadienne jouera un rôle important à cet égard.

1) Le Comité interministériel québécois sur la francophonie canadienne

Créé en 2005, le Comité interministériel sur la francophonie canadienne concourt à donner à la Politique sa pleine dimension gouvernementale. Sous la responsabilité du SAIC, le Comité a pour mandat d'assurer la mise en œuvre de la Politique aussi bien dans l'appareil gouvernemental québécois qu'auprès de la population québécoise. Cette instance est composée d'un sous-ministre adjoint ou associé de chacun des ministères du gouvernement du Québec. En outre, chaque

ministère est chargé de désigner un interlocuteur en matière de francophonie canadienne avec lequel le SAIC assurera la coordination. Les ministères membres du Comité collaboreront ainsi de façon continue à la réalisation des objectifs de la Politique.

Au Québec, l'action du Comité contribuera à informer les Québécois et le gouvernement dans son ensemble des nouveaux enjeux qui touchent les francophones du Canada, ainsi qu'à les sensibiliser aux réalités auxquelles ces derniers sont confrontés. Qui plus est, il émettra des avis quant aux orientations soumises au moment de la planification stratégique, de la préparation des plans d'action annuels, de l'analyse des projets proposés et des forums triennaux. Il est ainsi un lieu officiel où seront formulées des orientations et des propositions d'interventions sectorielles dans les grands domaines visés par la Politique.

2) Les Bureaux du Québec au Canada

Outre le mandat général de ses Bureaux, qui consiste à représenter le Québec auprès des autres gouvernements du Canada et à entretenir des relations avec les communautés francophones et acadiennes, le SAIC souhaite accentuer leurs fonctions d'expertise et de conseil afin qu'ils jouent un rôle encore plus actif auprès des francophones des communautés, principalement en ce qui concerne l'appui à l'identification et l'élaboration de projets structurants. À cet égard, il demandera aux Bureaux d'être davantage à l'écoute de ce qui se passe en francophonie hors de la région urbaine où ils sont directement situés.

Le réseau comprend trois bureaux situés respectivement à Toronto, à Ottawa et à Moncton. Le premier entretient des relations avec l'Ontario, le Manitoba et le Nunavut; le deuxième, avec le gouvernement fédéral; et le troisième, avec les provinces atlantiques. Sous la responsabilité du Bureau de Toronto, le Québec maintient également une antenne à Vancouver en vue d'entretenir des relations avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Le SAIC souhaite aussi voir les Bureaux assurer une meilleure circulation de l'information auprès des réseaux et des communautés francophones et acadiennes en ce qui concerne les initiatives intergouvernementales entreprises par le gouvernement du Québec en matière de francophonie. Pour sa part, le Bureau du Québec à Ottawa sera appelé à développer sa fonction de veille, d'analyse et de documentation concernant les politiques et les interventions fédérales en matière de francophonie canadienne.

C. LES GOUVERNEMENTS

Le Québec désire intensifier les échanges et le transfert d'expertise dans les champs d'activité jugés prioritaires pour le rayonnement d'une francophonie sans frontières. Pour y parvenir, il sollicitera le concours de ses partenaires fédératifs, dans le respect de leurs prérogatives et de leurs obligations envers les francophones.

1) La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

Depuis 2003, le Québec exerce sa responsabilité particulière à l'égard de la francophonie en participant activement au volet fédéral, provincial et territorial de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, rôle qu'il avait refusé de jouer jusqu'alors. Ce nouveau contexte de pleine participation a permis au Québec d'affirmer rapidement son leadership en matière de francophonie canadienne. Dès 2003, le Québec a officiellement invité les provinces et les territoires à renouveler ou à signer avec lui des ententes de coopération en matière de francophonie. En 2004, il a suggéré que soient révisés le mandat de la Conférence ainsi que la terminologie qu'elle utilise, notamment son appellation. En 2005, il a proposé la mise sur pied d'un comité ministériel chargé de dresser un inventaire des enjeux et défis auxquels fait face la francophonie canadienne, particulièrement au regard de ses relations avec le gouvernement fédéral.

La Conférence débat notamment de questions intergouvernementales en matière de francophonie canadienne et sert à entretenir un dialogue favorable à la mise en œuvre de politiques destinées à renforcer la dualité linguistique canadienne par la promotion du français. Chaque province et chaque territoire a désormais un ministre responsable de la francophonie canadienne qui y participe, ce qui constitue un progrès considérable pour les francophones du Canada. La Conférence vise aussi à adopter une approche concertée sur les dossiers jugés prioritaires touchant le maintien et l'essor de la francophonie canadienne. Plus particulièrement, cette instance agit en tant que porte-parole des gouvernements en matière de francophonie canadienne auprès du gouvernement fédéral; son objectif est de créer une meilleure coordination entre les actions des gouvernements provinciaux et territoriaux et celles du gouvernement fédéral.

2) Les gouvernements provinciaux et territoriaux

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont donc invités à s'investir davantage pour assurer le rayonnement de la francophonie canadienne, non seulement en participant aux travaux de la Conférence, mais encore en collaborant à la mise en œuvre de la Politique par la signature ou, le cas échéant, par le renouvellement d'accords bilatéraux de coopération interprovinciale en matière de francophonie avec le Québec.

La plupart des gouvernements ont répondu, au nom des francophones, à l'appel du Québec, soit ceux de huit provinces : l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Saskatchewan, et d'un territoire, le Yukon. Les francophones de ces régions bénéficient maintenant d'ententes de coopération signées ou renouvelées avec le Québec. Ce dernier souhaite cependant conclure des ententes avec Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Ces accords portent sur divers domaines d'intervention, dont la jeunesse, la culture et les communications, l'économie, l'éducation, la santé et les services sociaux.

Les partenariats développés sur une base bilatérale entre le Québec et les autres provinces et territoires canadiens visent essentiellement à faciliter et à bonifier l'offre de services en français. Par ailleurs, ces ententes permettent de circonscrire des objectifs précis et des secteurs de collaboration prioritaires, de privilégier certaines activités bilatérales et de poursuivre la valorisation du français sur tout le territoire canadien, au plus grand bénéfice des différentes communautés francophones et acadiennes.

3) Le gouvernement fédéral

Le gouvernement du Québec affirme son intention de travailler davantage en collaboration avec le gouvernement fédéral à la cause de la francophonie canadienne, dans le respect de leurs compétences. Le gouvernement fédéral s'est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones; pour ce faire, il soutient, d'une part, les gouvernements provinciaux et territoriaux dans la mise sur pied de services en français adéquats et, d'autre part, il intervient auprès des communautés au moyen de différents programmes d'aide financière destinés à leur épanouissement. La participation du gouvernement fédéral, à titre de coprésident de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, permet de développer une meilleure synergie à cet égard.

Afin de maximiser les effets bénéfiques de ses programmes de soutien financier destinés à la francophonie canadienne, le gouvernement du Québec entend collaborer davantage, entre autres, avec le ministère du Patrimoine canadien.

Trop peu exploitée par le passé, cette approche s'est pourtant révélée fructueuse, comme en témoigne le Programme de partage et de renforcement de l'expertise en formation professionnelle et technique (PRECEPT). Ce programme permet la réalisation de projets qui associent les membres institutionnels du Regroupement des cégeps et collèges francophones du Canada, tout en sollicitant la collaboration étroite du ministère du Patrimoine canadien, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du SAIC. Sur une période de trois ans, une somme de 600 000 \$ aura été investie dans ce programme par les différents partenaires. Voilà un bel exemple de collaboration qui permet aux responsables des deux gouvernements d'établir ensemble une stratégie axée sur la réalisation de projets destinés aux francophones du Canada.

D. LES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER

Le Québec entend par ailleurs poursuivre son effort financier dans le but de réaliser des projets qui donneront aux communautés francophones et acadiennes des moyens tangibles et durables de consolider le statut du français au Canada. Ces projets découleront du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération interprovinciale. Dans le premier cas, les projets retenus s'inscriront à l'intérieur des priorités établies par les divers comités institués dans le cadre de la présente politique et décrits au chapitre III de la deuxième partie. Dans le second cas, ils pourront résulter d'ententes bilatérales de coopération intergouvernementale en matière de francophonie.

Années	Subventions accordées
1987-1988 à 1991-1992	13 295 213 \$
1992-1993 à 1996-1997	11 775 766 \$
1997-1998 à 2001-2002	8 371 227 \$
2002-2003 à 2006-2007	11 367 355 \$
Total	44 809 561 \$

Depuis 1987, le SAIC a versé près de 45 millions de dollars au moyen de ses programmes de soutien financier destinés aux communautés francophones. À cette somme doivent être ajoutés 13 millions de dollars engagés par d'autres ministères et organismes du gouvernement du Québec depuis 2000.

1) Le Programme d'appui à la francophonie canadienne

Le Programme d'appui à la francophonie canadienne, qui remplace l'ancien Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés, s'adresse aux organismes de la société civile et vise le raffermissement des liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada. Révisé et resserré, ce programme accordera en priorité un soutien financier à la réalisation de projets considérés comme

structurants qui respecteront les orientations et les priorités définies par les comités régionaux et le Comité pancanadien présentés au chapitre III de la deuxième partie.

Les conditions d'admission à ce programme, administré par le SAIC en collaboration avec les Bureaux du Québec au Canada, ont été remaniées et simplifiées de manière à permettre tant aux Québécois qu'aux francophones de l'extérieur du Québec de travailler de concert, avec plus de souplesse, à la promotion, à l'affirmation et au rayonnement du fait français dans tout le pays. Les projets admissibles proviendront des organismes du Québec et des communautés, tels que les associations, les entreprises et les établissements engagés ou souhaitant s'engager dans des projets porteurs d'avenir pour la francophonie.

Dans cette perspective, sont recevables les projets qui font l'objet d'une entente de partenariat entre au moins un organisme du Québec et un organisme d'une communauté francophone ou acadienne, les activités de jumelage, de collaboration et d'échange d'expertise, ainsi que les missions exploratoires visant la formulation, à court terme, de projets qui permettront d'établir ou de consolider, par leurs retombées, les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

2) Le Programme de coopération interprovinciale

Pour sa part, le Programme de coopération interprovinciale a pour objet le resserrement des liens de coopération entre le Québec et les gouvernements des provinces et territoires, au bénéfice de la francophonie canadienne. Découlant d'accords bilatéraux de coopération, les projets feront, sauf exception, l'objet de contributions financières équivalentes du Québec et d'une autre province ou d'un territoire. Ils pourront couvrir l'ensemble des domaines de la société, mais les projets liés aux secteurs décrits au chapitre I de la deuxième partie seront privilégiés.

Compte tenu des besoins particuliers, les normes de ce programme permettent plus de flexibilité et les modalités administratives s'y rattachant peuvent différer d'un projet à l'autre. Toutefois, afin d'assurer la cohérence des actions au sein de la francophonie canadienne, le Programme de coopération interprovinciale tiendra compte des orientations et des priorités établies par les comités régionaux et le Comité pancanadien.

E. UNE JOURNÉE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AU QUÉBEC

En vue d'assurer la visibilité des communautés francophones et acadiennes au Québec et pour affirmer dans un même temps l'appartenance

pleine et entière du Québec à la francophonie, le gouvernement du Québec créera une Journée de la francophonie canadienne au Québec. Cet événement annuel sera l'occasion de faire la promotion de la francophonie canadienne au Québec, notamment dans les écoles et au sein des organismes civils et gouvernementaux, de même qu'à l'Assemblée nationale.

Des activités sont envisagées dans le cadre de la Journée. Outre la possibilité de remettre les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique et les prix Émile-Ollivier, du 3-juillet-1608 et Acadie-Québec, ainsi que d'inviter des artistes des différentes communautés francophones, cette Journée pourra être l'occasion de présenter à l'Assemblée nationale du Québec des personnalités francophones des autres provinces et territoires. Pourront s'y ajouter graduellement une trousse promotionnelle destinée au milieu scolaire, des jumelages d'écoles et la mise sur pied d'activités culturelles.

F. LE CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DANS LES AMÉRIQUES

Enfin, pour appuyer sa vision stratégique de la francophonie dans les Amériques et en vue de protéger et de promouvoir la langue française et la diversité culturelle, le gouvernement du Québec souhaite créer le Centre de la francophonie dans les Amériques. En misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la concertation et la complémentarité d'action entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et d'ailleurs dans les Amériques, le Centre aura pour mission de contribuer au rayonnement et à la mise en valeur d'une francophonie vivante, dynamique et porteuse d'avenir pour la langue française.

Bien qu'il soit le concepteur et le maître d'œuvre du Centre, le Québec souhaite faire de ce lieu un symbole rassembleur. Les différents acteurs – notamment les gouvernements, les organismes et associations francophones, des partenaires privés, des établissements d'enseignement – et tous ceux qui ont à cœur l'avenir de la langue française au Canada et dans les Amériques seront invités à soutenir et à dynamiser ce grand projet, porteur d'espoir.

Chapitre III

Miser sur des mécanismes de concertation dynamiques et structurants

La poursuite d'une relation suivie et fructueuse entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes nécessite un partage de connaissances et d'expertise. Or, cette mise en commun est difficilement réalisable en l'absence de lieux officiels de réflexion, de concertation et de sensibilisation. La mise en œuvre de la Politique sera donc assurée au moyen de mécanismes de concertation renouvelés.

Cette nouvelle façon de faire répondra beaucoup mieux à l'approche plus structurée et plus inclusive qu'a adoptée le Québec au cours des dernières années en matière de francophonie canadienne. La concertation sera donc accentuée, mieux articulée et davantage axée sur l'action et l'atteinte d'objectifs précis. Ainsi donnera-t-elle lieu à une dynamique constructive, qui débouchera sur des moyens d'action qui auront plus de prise sur les besoins réels de la francophonie canadienne.

Une concertation plus dynamique favorisera l'émergence de liens étroits entre le Québec et les communautés, puisque ces dernières participeront dorénavant à la planification et à l'évaluation des activités. C'est ainsi que de nouveaux lieux de dialogue et d'échanges sont institués par la Politique : il s'agit d'un comité jeunesse, de comités régionaux, d'un comité pancanadien et d'un forum de la francophonie.

Qui plus est, ces divers mécanismes amélioreront les connaissances des Québécois de même que des organismes du Québec à l'endroit des groupes francophones et des programmes de soutien financier destinés à ces derniers. Cela constituera aussi une façon de souligner la pleine appartenance du Québec à la francophonie canadienne.

A. LE COMITÉ JEUNESSE

Les jeunes des communautés francophones et acadiennes et ceux du Québec sont appelés à animer et à développer l'espace francophone canadien de demain. Dans cette perspective, le gouvernement du Québec souhaite multiplier et intensifier les échanges afin de stimuler une meilleure connaissance mutuelle. À cette fin, le SAIC appuiera la mise en place d'un nouveau mécanisme de concertation permanent, soit le Comité jeunesse. Celui-ci sera composé, entre autres, de représentants du Secrétariat à la jeunesse du Québec, lequel est en contact direct avec un important réseau de partenaires de la jeunesse établis aux quatre

coins du Québec, et de représentants de la Fédération de la jeunesse canadienne-française. Son mandat consistera à raffermir les liens entre les jeunes du Québec et les jeunes Franco-Canadiens, un objectif d'ailleurs intégré dans la nouvelle Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec, lancée en mars 2006.

B. LES COMITÉS RÉGIONAUX

Par ailleurs, la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* remplace les comités actuellement en place par quatre nouveaux comités régionaux, qui correspondent aux quatre régions suivantes : l'**Acadie** (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador), l'**Ontario**, l'**Ouest** (Manitoba, Nunavut et Saskatchewan) et les **Rocheuses** (Alberta, Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest et Yukon). Ces comités seront composés des dirigeants des associations francophones provinciales ou territoriales, de représentants de la jeunesse et du gouvernement du Québec venant du SAIC et du Bureau du Québec concerné.

Je
tu
il
elle
nous
vous
ils
elles

NOUS
il VOUS

En vertu de la nouvelle approche axée sur l'atteinte d'objectifs structurants, le mandat des comités régionaux sera de planifier régulièrement, pour les communautés qu'ils représentent, des activités à soutenir, à promouvoir ou à mettre en œuvre dans les divers domaines visés par la Politique, tout en tenant compte non seulement des besoins et des champs d'intérêt des groupes francophones, mais aussi des occasions de collaboration avec le Québec. Ils favoriseront, en outre, l'émergence et la réalisation de projets mobilisateurs dans leurs régions respectives.

C. LE COMITÉ PANCANADIEN

Pour sa part, le Comité pancanadien aura pour mandat de proposer un cadre d'intervention plus raffiné et mieux adapté au développement de la francophonie canadienne. Le Comité pancanadien devra établir une planification stratégique triennale ainsi que des plans d'action annuels. De plus, il se livrera à l'analyse et au traitement d'enjeux plus globaux à partir d'une réflexion sur l'image que projette la francophonie canadienne et sur l'évolution et la place de cette dernière dans les Amériques.

Le Comité pancanadien sera composé de représentants du Québec et des différentes communautés désignés par chacun des comités régionaux, de dirigeants des associations pancanadiennes et multisectorielles des communautés francophones, de représentants de divers secteurs, de la jeunesse et de la société civile québécoise, ainsi que du SAIC.

Les comités régionaux et le Comité pancanadien auront à sensibiliser les communautés francophones à la coopération intergouvernementale et aux occasions de partenariat entre le Québec et les communautés, tout en suscitant l'élaboration de projets dans divers secteurs d'activité, de façon que soit assurée la cohérence entre la planification stratégique et les plans d'action annuels. Dans un même ordre d'idées, ils contribueront à fixer les orientations et les priorités pour l'application du Programme de coopération interprovinciale. Ils auront enfin à évaluer les résultats obtenus à la suite de la réalisation des activités soutenues. L'évaluation des projets soumis relèvera du SAIC, selon les priorités qui auront été déterminées par les différents comités.

D. LE FORUM DE LA FRANCOPHONIE

Enfin, un Forum de la francophonie réunissant les représentants des communautés, des divers comités de concertation, d'organismes civils du Québec et d'ailleurs au Canada, des gouvernements et du SAIC, sera tenu tous les trois ans. Il permettra d'élargir la concertation en fonction des besoins sectoriels, en donnant la parole à un plus grand nombre d'intervenants. La rencontre sera l'occasion pour les participants de dresser le bilan de l'évolution des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes, d'évaluer la situation générale en matière de francophonie au Canada et d'entériner la planification stratégique triennale établie par le Comité pancanadien en fonction des besoins de chaque composante de la francophonie canadienne.

Conclusion

Une francophonie tournée vers le monde et vers l'avenir

La présente *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* est donc le résultat de la volonté nouvelle du gouvernement du Québec de redevenir membre à part entière de la francophonie canadienne. Elle découle également de la responsabilité historique qu'il se reconnaît à l'endroit des communautés francophones et acadiennes et du leadership rassembleur qu'il entend exercer, dans le respect de ses partenaires, au sein de la francophonie canadienne. En ce sens, la Politique s'adresse à tous, francophones et francophiles du Québec et du Canada, et constitue une réponse active à la tendance continentale et mondiale vers l'uniformisation des cultures et des identités.

La Politique préconise non seulement le déploiement de moyens d'action concrets en vue d'assurer l'avenir de la langue française et des cultures d'expression française au Canada et en Amérique du Nord, mais elle s'appuie sur la reconnaissance d'une altérité entre francophones qui se manifeste tant au Québec qu'à l'extérieur de ses frontières. C'est pourquoi le Québec propose une vision fondée sur des valeurs et des principes qu'il partage avec l'ensemble de la francophonie canadienne. Qui plus est, il exprime et veut défendre une perspective d'avenir qui redéfinit les rapports, renforce les réseaux, élargit les domaines d'intervention et mobilise la jeunesse. De ce point de vue, la Politique ne saurait être qualifiée de gouvernementale au sens strict, car, en développant de véritables partenariats avec la société civile québécoise et les communautés francophones et acadiennes du Canada, sa portée, sa mise en œuvre et son succès ne dépendent pas des seuls acteurs étatiques. Bien plus qu'une feuille de route, la Politique représente un cadre de réflexion et de concertation d'où émaneront des idées novatrices correspondant à la réalité de notre époque.

Le Québec choisit de s'engager avec enthousiasme, confiance et détermination dans l'avenir de la francophonie canadienne. Les Québécois utiliseront leurs institutions et leur culture pour faire la promotion de la diversité culturelle et de la langue française au Canada et dans les Amériques. Il appartient maintenant à tous les francophones et francophiles, qu'ils vivent au Québec ou ailleurs au Canada, d'être et de rester solidaires, de continuer de faire entendre leur fierté de parler français, car, plus que jamais, une communauté de destin les unit et une communauté d'intérêts les projette vers l'avenir... en français.

Je
tu
il
elle
nous
vous
ils
elles

NOUS
il VOUS